

1 - EXPOSE SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET L'ECONOMIE TELLES QU'ELLES APPARAISSENT APRES L'EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2008

A - RESULTATS GLOBAUX DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

I - INTRODUCTION

1- Le budget de l'exercice 2008 se situait dans une conjoncture internationale et dans un courant d'activité au sein de la Principauté laissant espérer une hausse marquée des recettes. Ce constat avait amené le Gouvernement à se fixer, en matière de dépenses, cinq lignes directrices pour l'exercice 2008 :

- Moderniser le fonctionnement de l'Administration pour la rendre plus efficace au service du public ;
- Dynamiser l'activité économique et financière de la place afin de pérenniser la prospérité de la Principauté ;
- Poursuivre l'action pour garantir la sécurité des personnes et des biens et continuer à améliorer la qualité de vie pour la population ;
- Promouvoir le progrès social et mener une politique de grands équipements s'inscrivant dans une perspective de développement durable ;
- Poursuivre les actions pour le développement de l'action extérieure aux niveaux bilatéral et multilatéral.

2- Traduites en termes financiers, ces orientations conduisaient à présenter le Budget 2008 au vote du Conseil National (Loi n° 1.342 du 21 décembre 2007, publiée au Journal de Monaco du 28 décembre 2007) avec un montant de recettes de 784.702.400 € pour un montant de dépenses de 883.198.900 €, générant un déficit de 98.496.500 €.

Plus précisément, les évolutions suivantes, par rapport au budget primitif 2007, avaient conduit à ce budget :

- une hausse des recettes : + 8,1 % ;
- des dépenses de fonctionnement en hausse de 5,8 % ;
- des crédits d'interventions publiques en augmentation de 2,1 % ;
- et des dépenses d'équipement en hausse de 2 %.

Dans le courant de l'année 2008, le Gouvernement a présenté une modification de ces montants au vote du Conseil National dans le cadre du budget rectificatif (Loi n° 1.350 du 5 novembre 2008, publiée au Journal de Monaco du 7

novembre 2008). Le budget rectifié a enregistré une nouvelle hausse des prévisions de recettes à 860.516.200 € et a porté le montant maximal de dépenses autorisé à 891.811.200 € avec un accroissement marqué des dépenses de fonctionnement des services et des dépenses d'interventions publiques.

Ces modifications ont conduit à un nouveau déficit prévisionnel de 31.295.000 €, en forte baisse.

	Résultat 2008
Recettes	896 672 171,26 €
Dépenses	892 638 284,07 €
Excédent de Recettes	4 033 887,19 €

La confrontation de ces prévisions rectifiées à l'exécution du budget 2008, qui va être développée ci-après, démontre une sous-estimation du montant des recettes, qui ont été clôturées à 896.672.171 €, alors que la consommation des crédits s'est élevée à 892.638.284 €. On note toutefois une sous-consommation des dépenses plus importante sur les crédits relatifs aux moyens des services, aux dépenses administratives communes, et aux interventions publiques. En ce qui concerne les dépenses d'équipement et d'investissements, le taux d'exécution atteint 110 %. Cela s'explique par la prise en compte de divers rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel (F.R.C.) et notamment de la « Villa Paloma » destinée à devenir un Musée d'art.

Conformément à l'article 41 de la Constitution du 17 décembre 1962 (modifiée en 2002), les excédents de recettes sont versés au F.R.C. et les excédents de dépenses sont financés par les réserves du F.R.C.. Après des excédents de dépenses observés lors des exercices 2002 à 2006, il a été constaté à nouveau, à la clôture 2008, comme en 2007, un excédent de recettes qui sera donc versé au Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet excédent s'élève à l'issue de l'exercice 2008 à 4.033.887 €.

II - EXECUTION DU BUDGET 2008

1 - Les recettes

a) Introduction

Les recettes anticipées ont été rectifiées à la hausse en cours d'année. Elles ont néanmoins été sous-évaluées dans la mesure où les recettes enregistrées à la clôture de l'exercice 2008 affichent un taux d'exécution de 104,2 % par rapport au budget rectifié.

Les encaissements de 2008 sont en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, il convient de rappeler que les recettes de 2007 tenaient compte d'une opération immobilière exceptionnelle (échange Malbousquet/La Poterie).

b) Examen des différentes sources de recettes

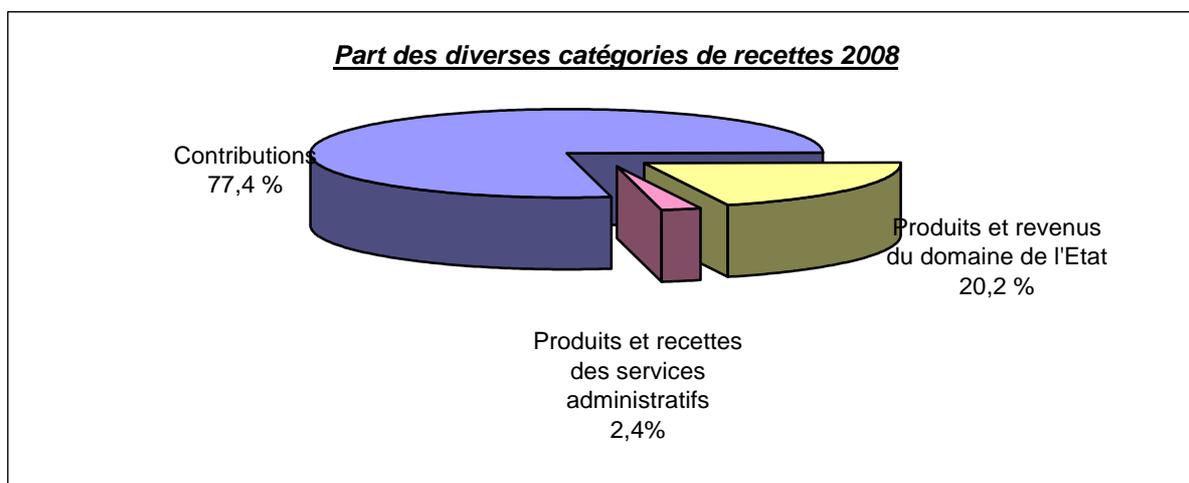
Les encaissements du chapitre des produits et recettes des services administratifs et du chapitre des contributions sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Seuls les produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une baisse.

Les revenus du domaine de l'Etat (immobilier locatif, parkings publics, monopoles exploités et concédés par l'Etat, intérêts et revenus du domaine financier) sont en baisse de 17,1 %. Ces encaissements affichent néanmoins un taux d'exécution de 106,3 % par rapport aux prévisions rectificatives.

Les recettes des services administratifs augmentent de 18,2 % par rapport aux résultats de l'exercice 2007. Elles sont inférieures aux prévisions rectificatives.

Enfin, les contributions, composées essentiellement des encaissements de T.V.A., représentent 77 % des recettes totales de l'Etat, et sont en hausse de 14 % par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions ont été rectifiées à la hausse, et le taux d'exécution se situe à 103,8 %.

La représentation suivante permet de visualiser la part de chaque source de recettes dans le budget de l'Etat.



1 - Produits et revenus du domaine de l'Etat

Les recettes de ce chapitre sont en diminution de 17,1 % par rapport à 2007. Elles représentent 20,2 % de la recette globale, en baisse de plus de cinq points par rapport à l'année dernière (25,9 %).

En 2005, les recettes du « domaine immobilier » avaient connu une légère baisse (- 1,2 %), mais étaient reparties à la hausse en 2006 (+ 4,5 %) et 2007 (+ 71,7 %). En 2008, ces encaissements affichent une baisse de 30 %. Cela s'explique exclusivement par le fait que l'année 2007 avait enregistré l'opération d'échange

Malbousquet/ La Poterie. Si l'on exclut cet échange immobilier, l'évolution de ces recettes est de + 7,6 % par rapport à 2007.

Les recettes des monopoles sont en baisse de 4,6 % en raison de la diminution des revenus des « monopoles concédés » (- 8,6 %), tandis que les recettes des « monopoles exploités » affichent une légère hausse (+ 0,7 %). Réévaluées à la baisse au budget rectificatif, les estimations affichent un taux d'exécution de 101,2 %.

Cette évolution s'explique notamment par la baisse de 9,1 % des recettes issues de la redevance versée par la Société des Bains de Mer. La différence constatée avec les résultats de l'exercice précédent s'explique par le fait que le taux de la redevance sur les recettes brutes des Jeux (article 2 du cahier des charges) était de 13 % et qu'il a été ramené à 10 % en 2008. On note également la baisse de la redevance issue de Monaco Telecom en raison de l'impact de l'avenant n° 3 de la concession signé le 17 juillet 2008 dans lequel a été revu le montant de la redevance. Cette baisse de la redevance a été réalisée en contrepartie notamment d'une tarification concurrentielle par rapport au pays voisin pour les segments résidentiels et entreprises, d'une obligation de mettre en place les services nouvellement proposés dans les pays voisins, et d'une couverture en wifi à usage libre en Principauté. Parallèlement, on remarque la hausse de 32,7 % des recettes issues de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco due à la progression du résultat de la Société sur lequel la redevance est indexée. On note en effet l'impact positif de la mise en service de l'avant-port en 2008 et la bonne fréquentation des yachts pendant le Grand Prix notamment et des paquebots.

Quant aux intérêts et revenus du domaine financier, ils enregistrent une baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent expliquée exclusivement par la diminution des revenus des valeurs mobilières due :

- aux revenus des actions de Monaco Telecom qui diminuent de 23,2 % en raison du versement de dividendes exceptionnels concernant l'exercice 2005/2006 en mars 2007 ;

- relativisés par la forte hausse des dividendes et intérêts statutaires des actions inaliénables de la Société des Bains de Mer (+ 57,1 %).

2 - Produits et recettes des services administratifs

Les produits et recettes des services administratifs connaissent une hausse comparativement aux encaissements de l'exercice précédent (+ 18,2%).

Cette évolution est due essentiellement à :

- la hausse de 11 % des recettes issues des brevets du commerce et de l'industrie expliquée essentiellement par l'accroissement du nombre de brevets européens désignant Monaco ;

- l'augmentation des encaissements du Service de la Circulation (+ 11,1 %) en raison de la hausse des recettes provenant des droits d'immatriculation et des droits d'estampilles de l'année 2009 (N + 1) ;

- la hausse du montant des remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition (+ 30,8 %) ;

- la croissance des recettes issues du carburant de l'héliport (+ 123 %) en raison de l'apurement en 2008 du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor y afférent, et de la très forte hausse du prix du carburant sur une grande partie de l'année 2008 ;

- la hausse de 12,8 % des recettes du Stade Louis II en raison essentiellement de la hausse des encaissements issus de la publicité (l'année 2008 a enregistré la redevance 2008/2009 mais aussi 2007/2008 d'un utilisateur important), et de l'exploitation du parking (+ 7,4 %) ;

- l'augmentation de 155 % des recettes issues du Musée des Timbres et des Monnaies due essentiellement à la vente d'une pièce de collection de 5 € en argent au cours de l'exposition « Monaco Numismatique ».

Toutefois, certains encaissements de ce chapitre suivent une évolution différente. Par exemple, les recettes issues des procès-verbaux et des alarmes gérés par la Sûreté Publique affichent une baisse de 9,8 % en raison de la diminution du nombre de procès-verbaux.

3 - Contributions

Le niveau des contributions enregistré en 2008 affiche une nette progression par rapport à celui de l'exercice 2007, soit + 14%. Cette évolution favorable avait été anticipée partiellement lors de l'élaboration du budget rectificatif, permettant d'obtenir un taux d'exécution de 103,8 %.

Les contributions sont constituées à 62 % par la perception de la T.V.A. (+ 7,6 %), qui est liée au chiffre d'affaires réalisé par les entreprises.

Or, le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de la Principauté affiche une hausse de 4,5 %.

Répartition du Chiffre d'Affaires

encaissé par secteur d'activité

	évolution 2008/2007 en %	répartition 2008 en %
Commerce de gros	16,28%	36,60%
Banques & autres Fin.	41,43%	18,80%
Commerce de détail	16,44%	7,96%
Aux. du Comm et de l'Indus	3,30%	5,92%
Industrie	1,25%	5,71%
Intermédiaires	36,33%	5,47%
Travaux Publics	-4,58%	3,67%
Spectacle et audiovisuel	7,23%	3,43%
Immobilier	-4,55%	2,39%
Hôtellerie	15,37%	3,32%
Postes et Télécom	24,71%	3,15%
Transports	5,35%	2,10%
Divers	-4,83%	1,16%
Electricité et Gaz	-0,15%	0,30%
	17,00%	100,00%

La progression d'ensemble des chiffres d'affaires au 31 décembre 2008 résulte d'évolutions contrastées. Les secteurs *Banques et activités financières*, et *Intermédiaires* affichent une croissance soutenue. D'autres secteurs sont en baisse ; il s'agit des secteurs *Commerce de gros*, *Industrie*, et *Travaux Publics*.

L'industrie touristique monégasque a connu un premier semestre florissant et un deuxième semestre plus difficile. L'année 2008 se conclut avec une baisse des arrivées hôtelières de 1 % et une stabilité des nuitées hôtelières. La durée moyenne de séjour dans l'hôtellerie monégasque est de trois nuitées. Le nombre de chambres d'hôtels en 2008 s'élève à 2.623 soit une augmentation de 21 % par rapport à 2002. Le tourisme de loisirs représente 78 % de la totalité de la fréquentation hôtelière, contre 22 % pour le tourisme d'affaires.

Il est également intéressant d'observer l'évolution de la structure des différentes sources de revenus de l'Etat.

La taxation des transactions commerciales (T.V.A.) constitue toujours, et de loin, la principale ressource de l'Etat monégasque. Elle en représente 48,1 % pour cet exercice (contre 47,4 % l'an dernier). Outre l'évolution de l'activité exposée ci-dessus, il convient de tenir compte des recettes de T.V.A. reversées par la France en raison de l'existence d'accords signés en 1963 instaurant un compte de partage.

Il est constaté des évolutions à la marge des parts relatives des différents types de recettes avec une hausse des contributions sur transactions commerciales (T.V.A.) et juridiques et des bénéfices commerciaux (qui représentent désormais près de 75 % des recettes, contre 69 % en 2007), entraînant une diminution plus ou moins marquée de tous les autres chapitres.

CATEGORIES DE RECETTES	2004	2005	2006	2007	2008
Contributions sur transactions commerciales	50,2%	52,5%	51,8%	47,4%	48,1%
Contributions sur transactions juridiques	10,6%	9,3%	10,9%	13,2%	15,8%
Impôts sur les bénéfiques commerciaux	7,5%	7,5%	8,6%	8,2%	10,4%
Domaine immobilier	9,7%	8,8%	8,7%	12,9%	8,5%
Revenus des monopoles concédés par l'Etat	6,3%	6,2%	6,1%	5,7%	4,9%
Revenus des monopoles exploités par l'Etat	4,8%	5,2%	5,2%	4,3%	4,1%
Droits de douane	4,1%	3,9%	3,7%	3,1%	3,0%
Domaine financier	3,2%	2,8%	2,2%	3,0%	2,8%
Autres recettes	3,7%	3,8%	2,8%	2,2%	2,4%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

2 - Les dépenses

a) Introduction

Arrêtées définitivement à l'issue de la période complémentaire de trois mois, soit au 31 mars 2009, les dépenses de l'Etat au titre de l'exercice 2008 se sont élevées à 892.638.284,07 € contre 843.119.681,20 € pour l'exercice 2007, soit une progression de 5,9 %.

Les dépenses affichent une consommation de 101,1 % par rapport aux prévisions primitives, et de 100,1% par rapport aux estimations rectificatives.

L'année 2008 affiche un excédent de recettes de 4.033.887 € qui fait suite à celui de 2.481.018 € de 2007.

L'évolution des dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	2008 / 2007
Dépenses de fonctionnement	5,79%
Dépenses d'interventions publiques	1,33%
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES (1)	4,37%
TOTAL DES DEPENSES EQUIP. ET INVESTISSEMENT (2)	8,68%
TOTAL GENERAL (1 + 2)	5,87%

Deux tendances majeures peuvent ainsi être observées :

✓ un taux de croissance des dépenses ordinaires de 4,4 %, dû à la majoration concomitante des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'interventions publiques ;

✓ une augmentation des dépenses d'équipement et d'investissements de 8,7 %.

Ainsi, la part des dépenses ordinaires passe de 65,1 % en 2007 à 64,1 % en 2008. Les opérations d'équipement et d'investissements représentent quant à elles 35,9 % du total des dépenses, contre 34,9 % en 2007 ; elles absorbent 35,7 % des recettes de l'exercice.

Au total, l'ensemble des dépenses représentent 99,6 % des recettes de 2008, générant ainsi un bénéfice de 4 M€.

b) Examen des dépenses selon leur nature

1 - Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires enregistrent une progression de 4,4% par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance est la conséquence de la hausse des dépenses de fonctionnement (+5,8%), parallèlement à l'augmentation des dépenses d'interventions publiques (+ 1,3%).

1.1- Dépenses de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement reflète l'organisation administrative de l'Etat.

Les charges de personnel, en hausse de 4,7 %, expliquent une bonne partie de l'évolution des dépenses de fonctionnement, puisqu'elles en représentent 56,9 %. Elles retracent principalement les majorations de traitements qui traduisent les efforts particuliers faits en 2008. En effet, une amélioration des plus bas salaires de l'Administration a été effectuée, et des avancements exceptionnels ont été accordés à divers fonctionnaires et agents de l'Etat.

Les services de l'Etat comptent, au 31/12/2008, 3.395 agents et fonctionnaires, tandis que l'effectif des services communaux s'élève à 564 et celui des établissements publics à 2.180. A titre de comparaison, la population salariée du secteur privé compte, quant à elle, 44.736 personnes.

Les dépenses relevant du fonctionnement courant, de l'entretien et de la gestion du mobilier et des bâtiments du domaine public et privé de l'Etat, ainsi

que des frais propres à l'activité des services commerciaux et services publics concédés, sont globalement en hausse de 10,3 %.

Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses relatives aux publications de textes officiels, aux dépenses d'achat de matériel des Carabiniers.

On remarque aussi le développement du Département des Relations Extérieures dont les principaux objectifs en 2008 étaient l'élargissement des relations diplomatiques et consulaires, l'augmentation du niveau de l'Aide Publique au Développement et le renforcement de la participation de Monaco au sein des instances internationales.

Les dépenses d'assainissement, de fourniture de l'éclairage et de l'eau, et des transports en commun, qui sont des services publics concédés par l'Etat à des exploitants privés, affichent une hausse de 10,1 %. Sont notés la hausse des frais de collecte et d'incinération des ordures ménagères (+ 14,2 % liés à la politique de gestion des déchets avec notamment le tri sélectif) et le versement effectué à la Compagnie des Autobus de Monaco (+ 23,7 % en raison notamment des nouvelles dispositions des abonnements des moins de 26 ans et des plus de 60 ans, qui entrent dans le cadre de la politique incitative de développement des transports en commun et de la démarche de développement durable mis en œuvre par le Gouvernement Princier).

Les frais financiers baissent et sont principalement constitués du paiement des intérêts au Fonds de Réserve Constitutionnel en raison de l'avance de trésorerie qu'il consent au Budget tout au long de l'exercice.

1.2- Dépenses d'interventions publiques

Ces dépenses sont importantes et se divisent en deux catégories :

✓ dépenses liées à des prestations en faveur de bénéficiaires finaux de la politique publique de l'Etat (santé, éducation, coopération) ;

✓ subventions à des entités, le plus souvent établissements publics ou associations, contribuant de par leur objet à renforcer les politiques publiques promues par le Gouvernement monégasque.

A noter parallèlement que, dans la mesure où la Constitution prévoit que le territoire de la Principauté est aussi une commune unique, les services communaux se voient confier des missions traditionnelles : gestion de l'Etat Civil, de l'affichage, de prestations de proximité notamment vers la petite enfance ou les personnes âgées.

Dans le cadre de l'autonomie budgétaire, les dépenses de la Commune, qui ne sont pas couvertes par ses recettes propres, font l'objet d'une dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat. Par ailleurs est versée également une subvention spéciale destinée à couvrir certaines dépenses de travaux et les dépenses réalisées

pour le compte de l'Etat. En 2008, l'aide versée à la Commune est globalement en hausse de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent .

Globalement, les dépenses d'interventions publique affichent une hausse de 1,3 %.

Les interventions publiques concernent divers domaines :

- le domaine social connaît une hausse de 6,6 %. On peut noter dans ce secteur la place prépondérante de l'établissement public « Centre Hospitalier Princesse Grace », y compris la Résidence du Cap Fleuri.

La hausse des aides octroyées par l'Etat dans le domaine social et humanitaire incombe principalement :

- à l'Office de Protection Sociale (+ 23 %) en raison notamment de la hausse des dépenses relatives aux prestations en nature et à l'allocation d'autonomie ;

- aux bourses d'études (+ 5,3 %) en raison de la réévaluation des barèmes et de la progression du nombre de boursiers ;

- au fonctionnement du Centre Médico-Psychologique (+ 23,5 %) qui a vu depuis 2007 sa mission se compléter par la création d'un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel qui s'adresse à des enfants scolarisés présentant des troubles déstructurants et envahissants de la personnalité ;

- à l'allocation différentielle de loyer (+ 12 %) qui est versée, sous certaines conditions, aux locataires non monégasques dont l'insuffisance des ressources le justifie.

- le domaine éducatif et culturel, qui recense entre autres trois établissements publics percevant en 2008 une aide en hausse de 18 % :

- le Musée National dont l'aide perçue de l'Etat augmente globalement de 70,2 % en raison principalement de la hausse des dépenses de personnel et des dépenses liées à l'exposition « Kees Van Dongen » ;

- le Centre Scientifique de Monaco, spécialisé dans les recherches sur le milieu marin, reçoit une aide en baisse de 15,9 % par rapport à celle de l'année précédente qui avait enregistré notamment l'acquisition d'un microscope de haut niveau ;

En revanche, les interventions en faveur des associations culturelles sur lesquelles s'appuie aussi l'Etat pour mettre en œuvre sa politique affichent une légère hausse (+ 1,6 %). On y trouve trois entités majeures, présentes à Monaco depuis de nombreuses années :

- l'Orchestre Philharmonique de Monaco en hausse de 2 % ;

- la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo (+ 1,7 %) qui poursuit les tournées internationales porteuses de l'image de Monaco à travers le monde ainsi que les représentations sur les Terrasses du Casino ;

- et l'Opéra de Monte-Carlo, qui bénéficie d'une subvention en hausse de 5,6 %.

- le soutien à l'industrie, au commerce et au tourisme, qui est globalement en baisse de 1 %. Cette diminution s'explique par la baisse des aides versées aux activités audio-visuelles (- 35,6 %), par la réduction des sommes allouées aux études économiques (- 36,1 %), et par l'enregistrement en 2007 de la régularisation d'une partie du solde débiteur du Compte Spécial du Trésor dédié à la politique d'aides aux entreprises (foires, prospection), qui ne se retrouve pas en 2008.

En outre, une participation de l'Etat est accordée à des commerçants et restaurateurs à l'occasion d'opérations d'animation de la ville ou dans le cadre du développement des entreprises locales (bonifications de prêts par exemple). Le secteur industriel bénéficie d'un système de prime qui vient compenser pour partie le coût de location élevé des surfaces industrielles de la Principauté.

- les interventions dans le domaine international affichent une hausse de 11,1 % qui s'explique essentiellement par l'effort important de l'Etat en faveur de la coopération internationale et plus particulièrement de l'Aide Publique au Développement (A.P.D.). Parallèlement, on note les dépenses destinées à la participation de la Principauté au projet I.T.E.R. (International Thermonuclear Experimental Reactor), ainsi qu'à la tenue en Principauté du séminaire sur l'Arctique organisé par le Ministère français de l'Ecologie.

- les interventions dans le domaine sportif, qui affichent une dépense totale en baisse de 39,2 % en raison de l'organisation l'année précédente des « 12èmes Jeux des Petits Etats d'Europe » à Monaco.

- l'organisation de conférences, séminaires et autres manifestations culturelles ou sportives, pour un montant en hausse de + 0,8 %, qui contribuent à la fois à l'économie de la Principauté et à son rayonnement international. Cette évolution s'explique par la hausse des dépenses liées aux épreuves sportives automobiles et aux manifestations sportives diverses avec notamment les premières dépenses pour le Grand Départ du Tour de France à Monaco en 2009.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements ont représenté, en 2008, 36 % des dépenses totales de l'Etat, contre 35 % en 2007.

Ces dépenses affichent un taux d'exécution de 110 % par rapport au budget rectificatif. Ce taux de dépenses s'explique par le rachat de la « Villa Paloma » au Fonds de Réserve Constitutionnel.

Ces dépenses se répartissent entre :

✓ des acquisitions immobilières. L'Etat poursuit en effet sa politique d'acquisition, et de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel de biens immobiliers non productifs d'intérêt.

✓ des travaux dont le montant est à nouveau en recul (- 6,8 %). On note toutefois :

- la hausse des dépenses de l'opération de l'îlot Rainier III concernant une prochaine livraison importante de logements, de commerces et de parkings ;

- la croissance des dépenses relatives au centre de gérontologie clinique du Centre Hospitalier Princesse Grace (qui avait connu un retard dans la notification du marché de gros oeuvre) en vue de la réalisation de 210 lits de longs et moyens séjours et d'une centrale d'énergie le long de la route de l'hôpital et la restructuration des services Techniques et Informatiques.

Parallèlement, certaines opérations touchent à leur terme, ce qui explique la baisse :

- des dépenses liées à l'opération de l'îlot Auréglià/Grimaldi concernant 183 logements domaniaux, 262 places de parkings et une surface destinée à des commerces ;

- des dépenses relatives à l'opération de l'îlot Casteleretto concernant 87 logements, 210 places de parkings et des locaux commerciaux.

✓ des matériels d'équipement qui affichent une baisse de 29,3 % car l'année 2007 avait enregistré l'achat des œuvres de Kees Van Dongen susmentionné.

III - RESULTATS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire.

Les opérations des Comptes Spéciaux du Trésor se sont soldées, pour l'exercice 2008, par un excédent de recettes qui s'est élevé à 4.131.742,89 €. Cet excédent résulte d'un montant total de recettes de 34.269.640,13 € et de dépenses de 30.137.897,24 €.

Ainsi, après avoir augmenté en 2005 et 2006, le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor affiche, comme en 2007, une baisse, atteignant 9.407.172,07 € à fin 2008.

✓ Les dépenses

Le niveau élevé des dépenses est dû principalement :

* aux dépenses relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces dépenses correspondent, d'une part, au reversement au budget de l'Etat d'une partie du solde créditeur du C.S.T., et, d'autre part, à la participation contractuelle de la Principauté aux travaux d'entretien, de renouvellement et de création effectués par le concessionnaire VEOLIA Environnement sur les structures permettant l'alimentation en eau de la ville.

* aux dépenses relatives à la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220). Ce C.S.T. est destiné à l'enregistrement des opérations liées à la mise en œuvre des mesures équivalentes à celles que porte la directive européenne 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts. En effet, l'Etat prélève une retenue à la source selon les modalités arrêtées par la directive ; il conserve 25 % des recettes ainsi générées et transfère 75 % de ces recettes à l'Etat membre de la Communauté européenne où le bénéficiaire effectif des intérêts possède sa résidence.

* aux dépenses relatives aux prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343). Ce compte instaure, à la demande de la Mairie dans le cadre du passage en dotation globale, un système de contribution forfaitaire concernant les dépenses maladie en nature de manière à lui assurer un niveau de dépenses forfaitisé et connu. Les dépenses réelles sont prises directement en charge par l'Etat qui dans un second temps (en N+2), se fait rembourser l'écart entre dépenses réelles et forfaitaires sur la base d'un forfait majoré.

✓ Les recettes

Certaines recettes sont notables et correspondent aux dépenses ci-dessus décrites ; il s'agit essentiellement :

* des recettes relatives au développement des approvisionnements en eau (C.S.T. 8125). Ces recettes sont issues du traité de concession.

* des recettes provenant de la fiscalité de l'épargne (C.S.T. 8220).

* des recettes issues de la contribution forfaitaire pour les prestations maladie de la Mairie (C.S.T. 8343).

* des recettes issues du remboursement des avances pour réparation de dommages au domaine public (C.S.T. 8410).

* des recettes relatives au remboursement par Escota d'un prêt accordé par la Principauté concernant la participation à l'autoroute A8 (C.S.T. 8595).

IV - CONCLUSION

Avec des recettes de 896.672.171,26 € et des dépenses de 892.638.284,07 €, l'analyse des comptes de l'Etat fait apparaître en 2008 un excédent de recettes de 4.033.887,19 €. Conformément à la loi, ce bénéfice sera, après clôture définitive des comptes, reversé au Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet excédent de recettes fait suite à cinq années consécutives clôturées en déficit suivies d'une année excédentaire. La situation du Fonds de Réserve au 31 décembre 2008 fait l'objet d'une description dans la seconde partie ci-après.

B - SITUATION DU FONDS DE RESERVE CONSTITUTIONNEL

Le montant du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établit à 3.741.650.467 € au terme de l'exercice 2008.

Rompant avec la tendance à la hausse constatée depuis 15 ans, le montant de ses actifs affiche une baisse (- 8,4 %).

I - EVOLUTION DU FONDS

1- Prélèvement de l'excédent de dépenses budgétaires de l'exercice

2005

La clôture des comptes du budget de l'Etat pour l'exercice 2005 a été prononcée par Décision Souveraine en date du 7 décembre 2007.

L'excédent de dépenses budgétaires, pour un montant de 45.945.632,68 €, a été prélevé sur le Fonds de Réserve Constitutionnel le 28 mai 2008 (loi n° 1.347 du 9 mai 2008).

2- Réévaluation des avoirs mobiliers

En comparaison avec l'exercice précédent, la structure des actifs du Fonds de Réserve au 31/12/2008 se traduit par une évolution négative de 345.067.086 €, qui se décompose en :

✓ Immobilisations

Le montant des immobilisations est en diminution de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent.

✓ Titres de participation

La part des valeurs monégasques présente en 2008 une diminution de 22,6%, et fait suite à la hausse constatée de l'exercice 2007 (+ 39,8 %).

La chute enregistrée en 2008 sur ce poste est due aux moins-values latentes enregistrées à la clôture de l'exercice par les valeurs monégasques, soit :

- la baisse du cours des actions de la Société des Bains de Mer par comparaison à l'exercice 2007, entraînant une moins-value latente ;
- la comptabilisation, au terme de 2008, d'une moins-value latente des titres CFM ;
- la moins-value latente des titres détenus par l'Etat au sein du groupe Next Radio.

La rubrique « créances rattachées à des participations » connaît une baisse du fait de la diminution de l'avance actionnaire au sein de Télé Monte-Carlo.

✓ Dépôt d'or

A l'instar de 2007, aucun mouvement n'ayant été enregistré en 2008.

Le cours de l'or a progressé de 10,7 % en 2008 avec un plus haut de 20.125,22 € en novembre, jamais atteint depuis près de 30 ans.

✓ Les titres de placement

Au 31 décembre 2008, les titres de placement affichent une baisse qui s'explique, d'une part, par la moins-value latente enregistrée sur les TCN encore détenus et, d'autre part, par la perte nette latente enregistrée sur les O.P.C.V.M. .

3- Résultat d'exploitation de l'année 2008

Le compte d'exploitation présente un bénéfice de 39.638.482 €, soit + 18 % par rapport au résultat de l'année précédente, composé :

✓ en recettes, des produits du domaine financier, en hausse de 29,6 % par rapport au dernier exercice, et des produits du domaine immobilier en augmentation de 11,8 % sur 2007.

✓ en dépenses, des frais financiers en hausse de 39%, et des charges du domaine immobilier en augmentation de 30,4 % sur 2007.

II - COMPOSITION DU PATRIMOINE DU FONDS

La majeure partie de l'actif du Fonds est toujours constituée en 2008 des titres de placement, dont le pourcentage par rapport au total de l'actif (49 %) diminue par comparaison au pourcentage du dernier exercice (50 %), du fait de la part importante tenue par les immobilisations (32 %). Les titres de participations représentent 10 % ; en outre, l'actif du Fonds comprend de manière résiduelle le dépôt d'or (3%), et les disponibilités (5%).

1- Immobilisations

Le montant des immobilisations est en diminution de 1,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les immeubles du Fonds de Réserve Constitutionnel représentent 98 % des immobilisations et leur valeur est en augmentation de + 1,3 %. Cette variation correspond aux acquisitions et opérations en cours.

2- Titres de participation

La part des valeurs monégasques présente en 2008 une diminution de 22,6%, et fait suite à la hausse constatée de l'exercice 2007 (+ 39,8 %), comme mentionné précédemment.

3- Disponibilités

Le montant des disponibilités bancaires est en baisse de 22 %.
Cette évolution s'explique de la manière suivante :

◆ En recettes :

- l'excédent net de l'exercice en cours ;
- les cessions de parts d'O.P.C.V.M. ;
- l'arrivée à terme de deux titres de créances ;
- le remboursement d'avances diverses ;
- le transfert au budget de l'Etat de diverses immobilisations ;
- la diminution des avances au budget de l'Etat .

◆ En dépenses :

- les dépenses de travaux sur les immeubles ;
- l'imputation de l'excédent de dépenses de l'exercice budgétaire 2005 ;
- la souscription du nouveau fonds « Monaco Pléiades » ;
- des réalisations de créances .

4- Titres de placement

D'une année sur l'autre, le montant des titres de placement (O.P.C.V.M. et T.C.N.) a chuté de 7,8%, en raison de la chute des marchés financiers. La diversification des actifs et la gestion prudente menée par les gérants des O.P.C.V.M. a toutefois permis d'amortir cette chute, qui est une des plus significatives de l'histoire des marchés financiers.